

MODIFICATIONS REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (transfert, conjoint collaborateur)

4) TRANSFERT D'ADRESSE

➤ PIÈCES À FOURNIR

Domiciliation

- Si locataire : copie de la quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et déclaration sur l'honneur d'autorisation de domiciliation.
- Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation.

Exercice de l'activité

- Si exercice de l'activité dans un local professionnel : photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité.
- Si exercice de l'activité dans un local autre : autorisation de l'exercice de l'activité délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto-verso).
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise.
- Si location-gérance : contrat de location (enregistré aux impôts) + JAL.

Si activité ambulante : voir marchand ambulant

➤ FRAIS

- 81 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 95,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

5) MENTION DU CONJOINT COLLABORATEUR

- Acte naissance ou photocopie recto-verso de la carte d'identité du conjoint ou passeport.
- Acte mariage daté de moins de 3 mois.
- Attestation pour mention conjoint ou pacsé (originaux pour le greffe).
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation avec filiation.
- Contrat de Pacs.
- Copie du titre séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France).

➤ FRAIS

- 45 € si RM ou 30 € si RM-RCS à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 50,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

6) SUPPRESSION DE LA MENTION DE CONJOINT COLLABORATEUR

➤ PIÈCES À FOURNIR

- Pouvoir.

➤ FRAIS

- 45 € si RM ou 30 € si RM-RCS à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 50,95 € à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce.

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr

MODIFICATIONS REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (établissement secondaire, insaisissabilité)

7) FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT

➤ PIÈCES A FOURNIR

- Si suppression de l'établissement aucune pièce.
- Si vente ou location gérance prévoir 2 exemplaires de l'acte et Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution).

➤ FRAIS

- 81 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 50,95 € ou 33,79 € (autre ressort) à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

8) DECLARATION D'INSAISSABILITE

➤ PIÈCES A FOURNIR

- Déclaration du notaire (en 2 exemplaires).

➤ FRAIS

- 81 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 50,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

9) OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE AU REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (le principal hors département)

Concernant le Chef d'Entreprise (en 2 exemplaires)

- Copie recto-verso de la Carte d'Identité en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'espace économique européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin).

ou Acte naissance (moins de 3 mois).

ou Copie du passeport en cours de validité.

ou Copie du titre de séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France).

➤ Déclaration sur l'honneur de non condamnation avec filiation.

Concernant l'entreprise (en 2 exemplaires)

Domiciliation

➤ Si locataire : copie de la quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise et lettre recommandée avec accusé de réception informant le propriétaire de la domiciliation.

➤ Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et déclaration sur l'honneur d'autorisation de domiciliation.

➤ Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation.

Exercice de l'activité

➤ Si exercice de l'activité dans un local professionnel : photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité.

➤ Si exercice de l'activité dans un local autre : autorisation d'exercice de l'activité délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto-verso).

➤ Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise.

➤ **K BIS de moins de 3 mois.**

➤ **DIP de moins de 3 mois.**

➤ Justificatifs de qualification.

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr

MODIFICATIONS REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (modification adresse par maire, établissement secondaire)

➤ FRAIS

- 81 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 84,48 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

10) MODIFICATION DU NOM DE LA RUE OU DU NUMERO DE LA RUE PAR LA MAIRIE

➤ PIECES A FOURNIR

- Arrêté municipal.

Si activité ambulante : voir marchand ambulat.

➤ FRAIS

- Gratuit pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- 50,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier.

11) OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE AU REPERTOIRE DES METIERS ET REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Si création

➤ PIECES A FOURNIR

- Bail autorisant l'exercice de l'activité.
- Extrait k si Greffe différent.

➤ FRAIS

- 81 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault.
- 84,48 € à l'ordre du Greffe du tribunal de Commerce (si hors ressort).
- 56,59 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (si même ressort).

Si achat de fonds ou location gérance ou donation

➤ PIECES A FOURNIR

- Acte d'achat ou acte de location gérance ou acte de donation.
- Journal d'Annonce Légale (ou attestation de parution).
- Extrait k si Greffe différent.

➤ FRAIS

- 81 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 87,30 € (hors ressort) ou 59,41 € (même Greffe) à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (location gérance).
- 87,30 € (hors ressort) ou 59,41 € (même Greffe) à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (donation, achat).

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr

MODIFICATIONS REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (changement de nom et d'enseigne, nom commercial, activité)

➤ DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire P2 (Cerfa n° 11678*06) à fournir en 3 exemplaires originaux dans tous les cas.
- Si commerçant, Kbis de moins de 3 mois.
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité.

1) CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE, DE NOM D'USAGE, DE NATURALISATION

➤ PIECES A FOURNIR

- Carte d'identité en cours de validité.
- Livret de famille.
- Acte de mariage, jugement de divorce.
- Déclaration de l'artisan commerçant marié sous le régime de la communauté ou pacsé (document à remplir et signer en 2 exemplaires accompagné d'un chèque de 8,45 € à l'ordre du Greffe (frais de dépôt d'acte).

Suite à une naturalisation : (en 2 exemplaires)

- Décret naturalisation.
- Copie carte d'identité en cours de validité.

Si activité ambulante : (voir marchand ambulant).

➤ FRAIS

- 81 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- 50,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

2) CHANGEMENT OU SUPPRESSION D'ENSEIGNE, DECLARATION OU SUPPRESSION DU NOM COMMERCIAL

➤ FRAIS

- 81 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Si enseigne : 50,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.
- Si nom commercial : 95,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

Si activité ambulante : voir marchand ambulant (autorisation emplacement).

3) ADJONCTION OU SUPPRESSION D'ACTIVITE

➤ PIECES A FOURNIR

- Si qualification obligatoire (voir qualification professionnelle) Justificatifs de qualification.

Si activité ambulante : voir marchand ambulant (autorisation emplacement).

➤ FRAIS

- 81 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 95,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr